

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/03/2013 à 20 h

L'an deux mil treize, le vingt-six mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle de réception de la mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur LEFEUVRE Alain, Maire.

Étaient présents :

M. LEFEUVRE, Maire
Mrs GUERIN, HENRI, NUGET et PERRICHOT Adjoints,
Mmes GERNIGON et VERLET, Mrs BOUWHUIS, BRICON, HAUPAS, LARCHER et RUELLAND
Mr DANION arrivé à 20h 20 et Mr PIEL arrivé à 20 h 25
Conseillers formant la majorité des membres en exercice

Était absent excusé : Néant

Ayant donné pouvoir : Néant

Mr Franck CHOBELET, receveur est excusé.

Le compte-rendu de la dernière réunion a été lu et approuvé.

Mme GERNIGON Annick a été nommée secrétaire de séance

Les ajouts à l'ordre du jour sont acceptés par les membres du conseil municipal.

Il s'agit de :

L'acquisition d'un terrain
Deux déclarations d'intention d'aliéner
Achat – vente de terrain

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2013

Suite à la commission de finances du 19 mars dernier, Mr le Maire rappelle les taux d'imposition pour l'année 2012 et propose de les reconduire pour l'année 2013. Le produit attendu pour l'année 2013 s'élève à 320 469€.

Taxes locales	Bases d'imposition prévisionnelles 2013	Taux d'impositions 2013	Produits attendus 2013
Taxe habitation	1 239 000	10,22%	126 626 €
Taxe foncière (bâti)	933 300	12,67%	118 249 €
taxe foncière (non bâti)	154 400	48,96%	75 594 €
TOTAL			320 469 €

Après délibération, le conseil municipal décide par 11 voix pour et 1 contre de maintenir les taux 2012 pour l'année 2013 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES POUR L'ANNEE 2013

Mr le Maire rappelle qu'en commission de finances, il avait été décidé d'attribuer les subventions communales aux bénéficiaires comme suit :

AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE PAIMPONT	700,00 €
Gymnastique	250,00 €
OCCE	2 420,00 €
RCB RUGBY PAIMPONT	1 400,00 €
UNC UNCAFN SdF	275,00 €
USPC	1 500,00 €
ADCSR	28 000,00 €
AMICALE DONNEURS DE SANG PLELAN	70,00 €
Azylis	80,00 €
E A P B	63,00 €
Fanfare Plélanaise	80,00 €
Prévention routière	80,00 €
Yukikan Brocéliande	200,00 €
CFA du Morbihan	52,00 €
Chambres des métiers 22	52,00 €
Chambres des métiers 35	52,00 €
Lycée St Nicolas	104,00 €
IME AJONCS D OR	52,00 €
OGECE ECOLE NOTRE DAME- VOYAGE	440,00 €
OGECE ECOLE NOTRE DAME - FONCTIONNEMENT	1 560,00 €
MAISON FAMILIALE RURALE MONTAUBAN	52,00 €
Total	37 482,00 €

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'attribuer les subventions comme indiquées dans le tableau ci-dessus.

APPROBATION DU BP 2013 : CANTINE

Mr HENRY, adjoint aux finances, présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2013 de la cantine et du service périscolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2013 de la cantine et du service périscolaire présenté par chapitre et article qui s'équilibre à hauteur de 75 868.00 € pour la section de fonctionnement.

APPROBATION DU BP 2013 : CAMPING MUNICIPAL

Mr HENRY, adjoint aux finances, présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2013 du camping municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2013 du camping municipal présenté par chapitre et article qui s'équilibre à hauteur de 123 682.00 € pour la section de fonctionnement et 98 650.00 € pour la section investissement.

CAMPING MUNICIPAL : DUREE D'AMORTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que sur le budget du camping municipal, il est procédé aux amortissements selon la délibération du 05 avril 2011. Le receveur souhaite qu'on amortisse des anciens biens figurant au compte 28181 pour un montant de 11 911.99€

Il s'avère que certains de ces biens ne devraient plus figurer à l'actif du camping, car ils sont hors d'usage.

Après contrôle, il convient de déclarer hors d'usage suivant les biens listés dans le tableau ci-dessous pour un montant de 4 939.75 €, le reste devant être amorti pour la somme de 6 972.24 €

Afin de régulariser cette situation dans les meilleurs délais et selon les possibilités financières du budget du camping, Mr le Maire propose d'amortir exceptionnellement sur 2 ans la somme de 6 972.24 €.

N° inventaire	Libellé	Montant initial	hors service	Reste à amortir	2 013	2014
1998/2181/01	Tables et chaises	464,93	464,93			
1998/2181/02	Table de ping pong	828,22		828,22	414,11	414,11
1998/2181/03	Extincteurs	292,70	292,70			
1999/2181/01	Jeux extérieur	3 908,12	3 908,12			
2000/2181/01	Machine à laver	1 797,37		1 797,37	898,69	898,68
2000/2181/02	Sèche linge	1 495,52		1 495,52	747,76	747,76
2002/2181/01	Débroussailleuse	404,29		404,29	404,29	
2002/2181/03	Tondeuse	1 509,20		1 509,20	754,60	754,6
2002/2181/04	Taille haie	480,63		480,63	480,63	
2004/2181/01	Rideaux	274,00	274,00			
2009/2181/01	Signalétiques chalets	457,01		457,01	457,01	
	total	11 911,99	4 939,75	6 972,24	4 157,09	2 815,15

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à amortir les biens figurant au tableau ci-dessus pour un montant de 6 972.24 € sur 2 années à compter du budget primitif 2013
- de sortir de l'actif les biens figurant dans le tableau ci-dessus pour un montant de 4 939.75 €.

APPROBATION DU BP 2013 : ASSAINISSEMENT

Mr HENRY, adjoint aux finances, présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2013 de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2013 de l'assainissement présenté par chapitre et article qui s'équilibre à hauteur de 50 202.00 € pour la section de fonctionnement et 79 539.00 € pour la section investissement.

APPROBATION DU BP 2013 : ESPACE DE L'ETANG BLEU

Mr HENRY, adjoint aux finances, présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2013 de l'Espace de l'Etang Bleu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 13 voix pour et 1 abstention d'adopter le budget primitif 2013 de l'Espace de l'Etang Bleu présenté par chapitre et article qui s'équilibre à hauteur de 121 344.00 € pour la section de fonctionnement et 129 439.00 € pour la section investissement.

ESPACE DE L'ETANG : DUREE D'AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION D'EQUIPEMENT

Mr le Maire rappelle qu'une subvention d'équipement a été versée au budget primitif 2013 de l'espace de l'étang bleu. Le montant s'élève à 116 762.00 €. Cette subvention doit être amortie. La commission finances réunie le 19 mars dernier a proposé de l'amortir sur une période de 4 ans à compter du budget primitif 2014.

Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la commission de finances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 13 voix pour et 1 abstention d'amortir la subvention d'équilibre sur 4 années à compter du budget primitif 2014 conformément au tableau ci-après :

BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017
29 190.50 €	29 190.50 €	29 190.50 €	29 190.50 €

AFFECTATION DE RESULTAT 2012 : COMMUNE

Mr HENRY, Adjoint aux finances, rappelle que le compte administratif 2012 de la commune fait apparaître un excédent de fonctionnement de 299 895.84 € et un excédent d'investissement de 190533.05€.

Il propose d'affecter la somme de 190 000.00 € du résultat de fonctionnement au compte 1068 en section d'investissement.

Mme VERLET vote contre cette proposition car elle considère que l'excédent de fonctionnement doit être affecté en totalité en section d'investissement et servir à financer des opérations ou à faire des provisions pour financer de futures opérations.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 13 voix pour et un contre, acceptent la proposition d'affectation de résultats présentée par Mr Henry.

APPROBATION DU BP 2013 : COMMUNE

Mr HENRY, adjoint aux finances, présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2013 de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 13 voix pour, 1 contre d'adopter le budget primitif 2013 de la commune présenté par chapitre et article qui s'équilibre à hauteur de 1 308 247.00 € pour la section de fonctionnement et 1 120 296.00 € pour la section investissement.

MISE EN PLACE D'UNE PROVISION POUR DETTES

Le conseil municipal a inscrit au budget primitif de la commune une somme de 4 500.00 € à l'article 6817 « Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

Cette provision concerne les loyers impayés du logement du porche situé rue des Forges.

Malgré les relances du receveur municipal, il convient de provisionner le montant de la dette dans la mesure où le risque est avéré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de provisionner la somme de 4 500.00 € à l'article 6817 « Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » du budget primitif 2013 de la commune correspondant aux loyers impayés du logement du Porche.

ADSCRIP – CENTRE SOCIAL : APPROBATION DE L'ANNEXE FINANCIERE

Mr PERRICHOT, adjoint au Maire, rappelle la délibération du 18 janvier 2012, dans laquelle le conseil municipal a approuvé la convention avec l'ADSCRIP pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2012.

L'ADSCRIP a fait parvenir un avenant à la convention de partenariat. Elle concerne l'estimation budgétaire pour l'année 2013.

Elle comprend une part fixe qui s'élève à 22 235.00 € et une part variable représentant la

fréquentation à l'accueil de loisirs ou l'espace jeunes indexée sur le montant de la prestation attribué par la CAF. Un décompte de la fréquentation et un relevé des frais seront adressés trimestriellement.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident l'annexe financière de la convention de partenariat 2012/2014.

BIBLIOTHEQUE : SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE (VOLET 3) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BROCELIANDE

Il convient de solliciter une subvention du Conseil Général, dans le cadre du dispositif des contrats de territoire, auprès de la communauté de Communes de Brocéliande pour une aide financière à l'emploi en bibliothèque ainsi qu'une subvention à l'aide à l'acquisition d'imprimés au titre de l'exercice 2013.

Le montant pour l'année 2013 s'élève :

3038 € : pour l'aide à l'emploi

2098 € : pour l'aide à l'acquisition d'imprimés

Pour mémoire, le montant de la subvention s'élevait en 2012 à :

3038 € : pour l'aide à l'emploi

2098 € : pour l'aide à l'acquisition d'imprimés

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite les aides financières décrites ci-dessus pour l'exercice 2013.

SIGNALETIQUE : ACHAT DE PANNEAUX

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de remplacer des panneaux de signalisation. 3 entreprises ont été consultées.

Monsieur le Maire propose de retenir le devis de l'entreprise Self Signal, mieux disante.

Entreprises	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Self signal	1 546.68 €	1 849.83 €
Signaux Girod	1 713.59 €	2 049.45 €
Signature Rennes	1 877.44 €	2 245.41 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de l'entreprise Self Signal d'un montant de 1 546.68 € H.T.

PROPOSITION D'ACQUISITION DE TERRAIN DANS LA ZONE ARTISANALE

Monsieur le Maire fait savoir aux membres du conseil municipal que le terrain cadastré AX N°574 d'une superficie de 4296m² situé dans la zone artisanale est à vendre. Son prix de vente est de 7€ le mètre carré auquel il faut ajouter les frais.

Les membres de la commission de finances réunis le 19 mars 2013 se sont prononcés en faveur de cette acquisition.

Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- de suivre l'avis de la commission finances pour l'acquisition de la parcelle cadastrée AX n°574
- d'acquérir la parcelle cadastrée AX n°574 au prix de 7€ le mètre carré hors frais
- d'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Monsieur le Maire expose la demande qui a été reçue le 21 mars dernier de Maître PICHEVIN relative à une déclaration d'intention d'aliéner pour un bien sis 11, rue des Forges et cadastrée AX 645 d'une superficie de 6m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner pour le bien sis 11, rue des Forges et cadastrée AX 645 d'une superficie de 6m².

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Monsieur le Maire expose la demande qui a été reçue le 22 mars dernier de Maître PICHEVIN relative à une déclaration d'intention d'aliéner pour un bien sis 02, rue du Général de Gaulle et cadastrée AX 126 et 136 d'une superficie de 447 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner pour le bien sis 02, rue du Général de Gaulle et cadastrée AX 126 et 136 d'une superficie de 447 m².

LOCATION CHALET

Monsieur PERRICHOT, adjoint au Maire, présente la demande d'un administré qui souhaite louer le chalet PMR (personne à mobilité réduite). Cette personne doit adapter sa maison en raison du handicap de son épouse. La durée des travaux est estimée à 4 semaines.

La location de ce chalet à compter du 30 mars 2013 permettrait à l'enfant du couple de continuer sa scolarisation à l'école publique de Paimpont puisque l'ADMR emmènerait et récupérerait l'enfant et à madame de bénéficier d'un logement adapté. De plus, la location à Paimpont permettrait à monsieur de pouvoir surveiller les travaux.

Monsieur le Maire propose de pratiquer un tarif préférentiel soit 50% du montant total de la location. Le montant de la location à plein tarif pour la période s'élèverait à 1320.00 €. Avec la réduction le montant passerait à 660.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à louer le chalet PMR à tarif préférentiel soit 660.00 € pour la période du 30 mars au 27 avril 2013.

ACHAT – VENTE DE TERRAIN AU LIEU-DIT COGANNE

Monsieur Didier GUERIN, adjoint au Maire informe les membres du conseil municipal de la demande d'acquisition de parcelles communales par Mr Marcel ROZE.

Il s'agit des parcelles cadastrées E n°1084, 274, de la parcelle entourant les biens cadastrés E n° 837 et 838 et d'un délaissé communal bordant la parcelle cadastrée E n°834.

Mr GUERIN propose de vendre 52 m² au prix de 41.67€ le m² et le reste au prix de 0.65 € le m²

La commune de Paimpont souhaiterait acquérir 2 bandes de terrain des parcelles cadastrées AX n°831 et 273 appartenant à Mr Marcel ROZE. Mr GUERIN propose d'acheter le terrain au prix de 0.65 € le m².

La commission voirie a examiné cette demande et a émis un avis favorable. Mr le Maire propose de suivre l'avis de la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- d'acquérir 2 bandes de terrain des parcelles cadastrés E n°831 et 273 appartenant à Mr Marcel ROZE au prix de 0.65€ le m²
- l'aliénation du délaissé communal bordant la parcelle cadastrée E n°834
- d'ouvrir une enquête publique préalable à cette aliénation
- de charger Mr le Maire de désigner un commissaire enquêteur
- de nommer un géomètre expert pour le procès verbal de mesurage
- de nommer un notaire pour dresser l'acte de vente
- de préciser que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs (La commune pour le bien qu'elle achète et Mr ROZE pour le bien qu'il achète)
- de fixer le prix de vente à 0.65 € le m² et 41.67 € le m² pour 52m² vendus à Mr Marcel ROZE
- d'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30.